

Le projet du Moulinet est suspendu

La Zone d'Aménagement Concerté du Moulinet à Ault, ne fait pas l'unanimité. Porté par la commune et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard, le projet fait l'objet aujourd'hui, d'un recours contentieux déposé par Ault environnement.

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Moulinet connaît de nouveaux rebondissements. Et plus précisément, la construction du centre culturel qui fera partie intégrante de la zone.

Un recours contentieux

Le permis de construire pour le centre culturel a été accordé le 27 juin 2018. Les travaux ont commencé à la fin de l'année 2018, mais depuis, le projet stagne. Pourquoi ? Marthe Sueur, maire de la commune, explique les raisons lors du conseil municipal du 27 février : « Pour ceux qui s'étonnent et regrettent que les travaux n'avancent pas, je tiens à préciser que le permis de construire du centre culturel qui nous a été délivré a fait l'objet d'un recours gracieux

[ndir : le 1^{er} septembre 2018; refusé par la commune le 1^{er} octobre 2018] suivi d'un recours contentieux [ndir : le 3 décembre 2018] auprès du Tribunal Administratif d'Amiens, déposé par une association environnementale aultoise : Ault environnement, qui conteste le projet pour divers motifs environnementaux. ». La commune a donc confié la défense de ses intérêts auprès d'un avocat.

« Destruction de haies et d'arbres »

Mais sur quoi le recours est-il fondé ? Premièrement, selon Ault environnement, les travaux engagés entrent en contradic-

tion avec le Plan local d'urbanisme (PLU) et avec l'étude d'impact sur l'environnement de la ZAC du Moulinet. Bernard Motuelle, président, détaille : « Nous contestons la destruction de haies et d'arbres que les études environnementales de la ZAC du Moulinet et du PLU de la commune ont recommandé de préserver pour respecter l'identité du paysage aultois, la biodiversité et la capacité du sol à retenir les eaux pluviales. [...] Et notamment le déboisement de zones boisées classées, par exemple, dans la rue du Moulin. ».

Aussi, il semblerait que deux espèces rares vivent sur cette zone du Moulinet : « Aeshna affinis, un insecte inscrit sur la liste rouge des insectes menacés en Picardie et *Cuscuta epithimum*, petite cuscute, une plante annuelle et parasite grimpanche très rare en Picardie. ».

Ensuite, l'association assure qu'il y aurait des problèmes d'accès au centre culturel : « Le recours déposé par Ault environnement n'est pas abusif. Il vise aussi l'absence de trottoir sur la rue du Moulin pour permettre l'accès des piétons au futur centre culturel. ».

Ça dure depuis des années

Ce projet de centre culturel qui s'élève à 2 856 591 € TTC, est porté en collaboration avec la commune et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBS-GLP), propriétaire



Dans la rue du Moulin, Bernard Motuelle déplore que des arbres classés ne soient plus présents. (Photo prise le 7 mars 2019).

de la majeure partie du terrain de la ZAC. C'est donc la commune qui prend en charge la construction du centre culturel, et le SMBS-GLP les alentours, notamment l'aménagement.

Le contentieux entre l'association et les deux parties ne date pas d'aujourd'hui. Bernard Motuelle, président, explique : « Le samedi 1^{er} avril 2017 et tous les jours suivants, y compris le dimanche, il [ndir : le Syndicat mixte] a procédé à un déboisement du bois situé sur le haut du talus qui longe la rue du Moulin. Des recours n'ont pu aboutir. ».

À cette époque, Florian Bouthors, directeur de l'aménagement au Syndicat Mixte assura à l'Éclaircur : « Contrairement à ce qui est écrit pas l'asso-

ciation, il ne s'agit que de travaux de débroussaillage et non de défrichage. On a évacué une végétation spontanée qui s'était installée ces dernières années. Pour preuve, les arbres n'ont pas été touchés. On veut simplement reprendre la main sur ce site pour qu'il ne soit pas à l'abandon. ».

« Je n'ai pas envie de perdre 1 465 000 € »

D'après Marthe Sueur, ce recours pourrait engager de

grandes pertes financières, notamment les subventions « qui représentent presque 65 % de l'opération HT ». Alors, malgré le recours, Mme le maire compte bien commencer les travaux. Lors du conseil municipal, Florence Le Moigne, conseillère de l'opposition a soulevé la question : « Pour l'instant, au niveau du centre culturel il n'y a rien d'avancé ? » Ce à quoi Marthe Sueur a répondu : « Non, mais j'ai bien l'intention de commencer. Je n'ai pas envie de perdre 1 465 000 €. ». Et assure que la commune n'hésitera pas, elle aussi, à attaquer l'association si elle perd au tribunal.

Coralie Destroeye



Le même endroit, rue du Moulin, où la photo avec Bernard Motuelle a été prise. Les arbres sont bien présents le 26 juin 2016.